nement a nui ou nuit encore à l'application efficace de la législation visant les pratiques commerciales restrictives...

Et ainsi de suite. Le renvoi projeté de la question à une commission parlementaire signifie qu'une telle commission peut établir le programme du Gouvernement et recoit mandat en ce sens. C'est une motion de défiance, ou je n'y comprends rien.

M. Drew: C'est là une affirmation extraordinaire qu'il nous serait peut-être plus facile de comprendre si on nous disait en quoi diffère ce renvoi de tout autre renvoi d'une question à une autre commission parlementaire.

L'hon. M. Garson: Je ne prétends pas que la chose diffère du renvoi d'une autre question à une commission. J'estime cependant qu'une motion portant le renvoi d'un bill présenté par le Gouvernement et renfermant son programme sur une question donnée, à une commission parlementaire chargée d'en faire l'examen et de le modifier à son gré équivaut à une motion de défiance.

J'ai retenu l'attention de la Chambre longtemps à ce sujet, entre autres raisons, pour convaincre l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) et certains de ses collègues que nous tentons de donner une réponse sérieuse. Il protestait parce qu'on n'avait répondu sérieusement à aucune des accusations.

M. Macdonnell (Greenwood): Au point que j'ai soulevé.

L'hon. M. Garson: J'ai traité la question assez longuement, m'efforçant d'aborder tous les points soulevés.

En terminant, je signale que le comité parlementaire ne pourrait mettre en lumière aucun fait nouveau. Le rapport sur les meuneries se passe de commentaires. Il en va de même des mémoires de M. Gordon. Nous avons exposé intégralement tous les aspects de la question. Je ne crois pas que le comité puisse amener les hauts fonctionnaires en cause à s'entendre sur cette question. Dans les circonstances, si nous déférions la question au comité, il ne pourrait en résulter que du retard. Nous désirons vivement donner suite au rapport relatif aux boulangeries. Par conséquent, nous exhortons la Chambre à rejeter la proposition d'amen-

L'amendement de M. Drew, mis aux voix, est rejeté.

ONT VOTÉ POUR:

MM:

MM:

Argue Balcer Beyerstein Black (Cumberland) Blackmore

Blair Brooks Browne (Saint-Jean-

Ouest)

[L'hon. M. Garson.]

Casselman Catherwood Charlton Church Coldwell Courtemanche Coyle Diefenbaker Drew Fair Fleming Gagnon Graydon Green Hansell Harkness

Harris (Danforth) Hatfield

Herridge Higgins

Johnston Jones Knight Knowles Lennard Low Macdonnell (Greenwood) MacInnis McGregor McLure Murphy Noseworthy Pearkes Shaw Smith (Calgary-Ouest)

Stewart (Winnipeg-Nord) Thatcher Thomas White (Hastings-Peterborough) White (Middlesex-Est) Wright .- 53.

ONT VOTÉ CONTRE:

Anderson Applewhaite Arsenault Ashbourne Bater Beaudoin Belzile Bennett

Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) Blanchette

Boisvert Boivin Bonnier Boucher Bradette Bradley Breithaupt Brisson

Brown (Essex-Ouest) Byrne

Cameron Campney Carroll Carter Cauchon Cavers Claxton Cleaver

Cloutier Conacher Corry Côté (Verdun-LaSalle)

Cournoyer Croll Darroch Decore Denis Dewar Dickey

Douglas Dumas Elderkin Eudes Evre

Fauteux

Ferrie Fournier (Hull) Fournier (Maisonneuve-

Rosemont) Fulford Garland

MM:

Garson Gauthier (Lac Saint-Jean) Gauthier (Sudbury) Gauthier (Lapointe) Gauthier (Portneuf) George

Gibson (Hamilton-Ouest) Gibson (Comox-Alberni) Gingues Gosselin Gour (Russell)

Harris (Grey-Bruce) Healy Hellyer Helme Henry Hetland Howe Huffman Hunter Isnor James

Jeffery

Jutras

Gregg

Kent Kirk (Antigonish-Guysborough) Kirk (Digby-Yarmouth) Lafontaine

Langlois (Berthier-Maskinongé) Lapalme Lapointe Larson Leduc Lefrancois Léger Lesage Little

Macdonald (Edmonton-

Est)

MacDougall

MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria) MacNaught Machaughton McCann McCubbin

McCulloch McCusker McIlraith McIvor